

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017



## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

**2017 DVD 29** Parc de stationnement Pyramides (1er) – Contrat d'affermage avec la SAEMES pour l'exploitation et l'entretien.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 3 juin 2015 par la « Commission Consultative des Services Publics Locaux » en application du CGCT et notamment des articles L.1411-4 et L.1413-1 ;

Vu la délibération 2015 DVD 54 du Conseil de Paris des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015, approuvant le principe de délégation du service public et autorisant Madame le Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Pyramides (1er) pour une durée de 8 ans ;

Vu l'avis du Comité technique de la Direction de la Voirie et des Déplacements du 4 novembre 2015 ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en « Commission SAPIN » en application des articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 22 décembre 2015, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en « Commission SAPIN » en application des articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 12 juillet 2016, relatif aux offres ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L.1411-5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement, le contrat d'affermage qui a pour objet l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Pyramides (1er) pour une durée de 8 ans et accorder à la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation des projets ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement le contrat d'affermage dont le texte est joint à la présente délibération, et qui a pour objet l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Pyramides (1er) pour une durée de 8 ans.

Article 2 : La Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement est autorisée à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Article 3 : Les recettes seront constatées aux chapitres 70 et 75 divers articles dont 70688 et 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line at the end.

Anne HIDALGO